



MODALITES DE CESSIION D'UN LOT DE COPROPRIETE

MODULE 3 / 6

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les principes fondamentaux régissant cette activité
- Acquérir les connaissances générales sur les bonnes pratiques de l'activité

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Contact

AAMTI
01 46 22 52 20
aamti@aamti.fr

Type de module :
"Les Fondamentaux"

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Pré-requis

Pas de pré-requis

Durée de la formation

1/2 journée (4h) -

Date(s) de la formation

26 NOVEMBRE 2019 - De 09h00 à 13h00

Lieu de la formation

EFB - 1 rue Pierre-Antoine Berryer
CS 90022 / 92795 Issy-les-Moulineaux

Intervenant(s)

Maître Victor RIOTTE

Avocat à la Cour de Paris

Maître Caroline De PUISEGUR

Avocat à la Cour de Paris

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

I. Rappel du régime juridique des avant-contrats s'appliquant à la cession de lots

II. Constitution du dossier précontractuel à fournir avant la signature de la promesse de vente (dossier de diagnostic technique ; annonce immobilière (contenu); fiche synthétique, règlement de copropriété, procès-verbaux (...); informations financières ; carnet d'entretien ; mention de la superficie ; état daté)

III. Quelques situations particulières du lot de copropriété (division ou réunion des lots avant la vente, surélévation, travaux non autorisés, emprises sur parties communes)

IV. Répartition des charges cédant/cessionnaire (droit commun ; aménagements contractuels; solidarité ou non (RCP, acte de vente, adjudication) et sort des procédures en cours)

V. Les droits de préemption

IV. Répartition/distribution du prix : avis de mutation ; opposition (délai, forme, contestation) ; privilège immobilier spécial du Syndicat

VII. Notification de la cession au syndic et conséquences de l'absence de notification

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI :

125,00 € HT (Tva 20%)

Prix non-adhérents :

145,00 € HT (Tva 20%)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCA pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immobilier.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Ou bien en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immobilier.fr.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.